La " Libératrice de l'Eucharistie "

(suite et fin.)

N avait eu la précaution d'éteindre la lampe qui brûlait devant le Saint Sacrement, mais la mèche encore fumante trahit la présence réelle de Notre Seigneur. Les soupçons des gendarmes se changèrent en certitude : ils cherchent, fouillent et trouvent les saintes Espèces. On les gardait soigneusement dans une petite custode d'argent enfermée dans une bourse à calice. Ils posent sur elles leurs mains sacrilèges ; l'un d'eux veut ouvrir la boîte, mais pris d'une sainte frayeur, il semble ne pouvoir se résoudre ; quand tout à coup, méprisant tout remords, il hausse le ton et invoque le démon en disant : " Satan, aide moi ! " Il fallait, en effet, le secours du démon pour commettre une pareille impiété. Il l'ouvre donc, compte trois hosties, referme la custode et la remet dans la bourse.

Après avoir dressé procès-verbal et proféré beaucoup de menaces, les gendarmes placèrent le Saint Sacrement dans une valise sur un de leurs chevaux et partirent, laissant les demoiselles Gagnière désolées, se lamentant comme l'inconsolable Madeleine à qui on avait enlevé son Bien-Aimé. Sophie se reprochait de n'avoir pas consommé les saintes hosties pour les soustraire à la profanation, ainsi qu'il fallait faire en pareil cas. Mais le temps pressait : il fallait agir. Séchant leurs larmes, elles donnèrent l'ordre de suivre les gendarmes.

Ceux-ci étaient partis de toute la vitesse de leurs chevaux. Quand ils eurent fait un kilomètre, ayant trouvé une hôtellerie, ils résolurent de s'y arrêter. Ils mirent leurs chevaux à l'écurie et entrèrent dans le cabaret pour manger et boire.